

# Projet social de territoire 2022-2026

Communauté de communes Loir-Lucé-  
Bercé

## Plan d'actions dont fiches- actions CTG

Ci-après est présenté le plan d'actions du projet social de territoire. Les 4 premiers objectifs en couleur sont les objectifs qui sont également les objectifs de la Convention territoriale globale.

Les **actions en gras** sont les actions de la CTG qui font également l'objet d'une fiche-action détaillée.

Les objectifs et actions restés en noir ou ne faisant pas l'objet d'une fiche-action sont les objectifs du projet social de territoire qui trouveront une déclinaison dans d'autres outils de politique publique que la CTG.

## Objectif stratégique n°1 : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles

### Objectif 1.1: Adapter et développer l'offre d'accueil du jeune enfant individuelle comme collective

- **Accompagner la création de nouveaux équipements publics d'accueil du jeune enfant**
- **Homogénéiser les critères de sélection pour l'accueil des familles au sein des EAJE publics du territoire**
- **Mener des réflexions vers la structuration d'un RPE unique sur le territoire**
- Soutenir les différentes formes de pratique des assistantes maternelles
- Emettre un avis sur les projets d'équipements privés

### Objectif 1.2 : Soutenir la parentalité à tous les âges de la vie

- **Renforcer et développer les actions de parentalités pour tous les âges**
- **Créer et animer un/des Lieu(x) d'accueil Enfants-Parents (LAEP)**
- Candidater au dispositif Charte territoriale avec les Familles (MSA)

### Objectif 1.3 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des services existants sur le territoire

- **Homogénéiser la politique tarifaire des ALSH du territoire**
- Renforcer la communication des offres de services aux habitants
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire

### Objectif 1.4 : Maintenir une politique d'accompagnement de la jeunesse de qualité sur l'ensemble du territoire

- **Soutenir les personnes souhaitant se former au BAFA pour pérenniser les équipes d'animateurs**
- **Renouveler et animer le PEDT et Plan mercredi du territoire**
- Soutenir des conditions d'accueil de qualité équitablement réparties sur le territoire et accessibles (coût, mobilité, handicap) à l'ensemble des familles
- Soutenir le développement du dispositif Hébergement temporaire chez l'habitant
- Soutenir et renforcer le transport solidaire pour les jeunes

Accompagner la création de nouveaux équipements publics collectifs sur le territoire	
<b>Objectif 1.1 : Adapter et développer l'offre d'accueil du jeune enfant individuelle comme collective</b>	
Contexte	<p>On constate un effet de saturation des 3 structures multi-accueil existantes sur le territoire qui, conjugué à la diminution continue du nombre d'assistantes maternelles, engendre une tension très forte et des difficultés croissantes sur les modes d'accueil petite enfance.</p> <p>2 des trois secteurs du territoire sont particulièrement concernés par cette saturation : le multi-accueil Pom'Reinette à Montval-sur-Loir et le multi-accueil Les P'tits Loirs à Loir-en-Vallée</p> <p>Les difficultés à trouver un mode d'accueil peuvent être des freins à l'installation pérenne de familles sur le territoire, mais aussi être un frein au retour à l'emploi.</p>
Descriptif de l'action	Face à ce constat de saturation, objectifé à travers le diagnostic social, il s'agit à présent de programmer des créations de places nouvelles sur les différents secteurs du territoire en identifiant les acteurs gestionnaires des futurs équipements (si création d'équipement nouveau) et/ou les aménagement à réaliser dans les espaces existants pour augmenter la capacité d'accueil.
Public cible	Les familles avec jeunes enfants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : responsable du pôle solidarités
Expertise associée	CAF de la Sarthe Conseil départemental PMI
Partenaires mobilisés	Centres sociaux et associations gestionnaires de multi-accueil sur le territoire
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	<p>Communauté de communes : financement du fonctionnement ou cofinancement d'un ou plusieurs nouveaux équipements.</p> <p>Financement de l'investissement en matière de construction ou réhabilitation d'un nouvel EAJE : pilotage du projet bâtementaire.</p> <p>Caf de la Sarthe : Aide à l'investissement pour la création de nouvelles places d'accueil / Aide au fonctionnement : PSU – Bonus Territoire</p>
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Validation politique à l'échelle de la Communauté de communes du contour du projet de création de futurs EAJE sur le territoire et de la prise en charge des coûts associés
Jalons posés / échéance de réalisation	Prise de décision en décembre 2022
Résultats attendus	<p>Créations de nouvelles places d'accueil collectif sur les secteurs en tension identifiés</p> <p>Répondre aux besoins des familles à la recherche d'un mode de garde.</p> <p>Maintenir la qualité de l'offre d'accueil</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution nette du nombre de places sur le territoire</p> <p>Taux de couverture petite enfance</p> <p>Taux d'enfant de moins de 3 ans accueilli dans un EAJE du territoire</p> <p>Questionnaire de satisfaction aux familles</p> <p>Evaluation annuelle de l'équipement.</p>

Homogénéiser les fonctionnements des multi-accueils concernant les critères de familles accueillies	
<b>Objectif 1.1 : Adapter et développer l'offre d'accueil du jeune enfant individuelle comme collective</b>	
Contexte	<p>La réalisation du diagnostic social de territoire a mis en évidence des pratiques distinctes en matière de critères concernant les familles accueillies. Si certaines structures ont mis en place des dispositifs de points, pour d'autres structures, seule l'ordre d'arrivée des inscriptions est un critère.</p> <p>Face à l'effet de saturation des équipements et de tensions sur les modes de garde il devient dès lors nécessaire de travailler à l'optimisation de leur gestion, passant notamment par une harmonisation des critères d'accueil.</p>
Descriptif de l'action	A partir des pratiques existantes il sera proposé l'élaboration d'une grille de critère d'accueil homogène pour l'ensemble des multi-accueils du territoire actuels et à venir. Cette grille sera construite conjointement entre les équipes gestionnaires des services et les élus du territoire.
Public cible	Les familles avec jeunes enfants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : Responsable pôle Solidarités Centres sociaux : directeurs
Expertise associée	CAF de la Sarthe Conseil départemental PMI
Partenaires mobilisés	Responsables des multi-accueils associatifs du territoire
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : financement du fonctionnement + organisation de la coordination et des réunions de réflexion sur l'élaboration des critères
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Etat des lieux des modes et critères d'accueil des familles Typologie des familles accueillies au multi-accueil Temps de concertation et d'échange avec les gestionnaires sur les critères Temps de concertation et d'échange avec les élus sur les critères Mise en place d'une grille partagée
Jalons posés / échéance de réalisation	Pour septembre 2024
Résultats attendus	Mise en place d'une grille de critère globale Instauration de commission d'attribution des places Meilleure adéquation entre les demandes et les attributions Augmentation de la diversité des types de familles accueillies
Indicateurs d'évaluation	Evolution du nombre de familles accueillies répondant aux critères fixés. Evolution de la typologie des familles Typologie des familles accueillies et mixité sociale des enfants de - 3 ans Questionnaire de satisfaction aux familles

Mener des réflexions vers la structuration d'un RPE unique sur le territoire	
<b>Objectif 1.1 : Adapter et développer l'offre d'accueil du jeune enfant individuelle comme collective</b>	
Contexte	<p>Suite à la fusion, la communauté de communes a maintenu l'existence de 3 Centre sociaux sur le territoire et donc 3 Relais petite enfance.</p> <p>L'élaboration du projet social intercommunal a mis en évidence la nécessité de développer les données en matière de petite enfance, permettant de connaître et suivre l'évolution des besoins et de l'offre d'accueil à l'échelle intercommunale et ainsi d'en faire un véritable outil d'aide à la décision politique.</p> <p>Par ailleurs, ce besoin rencontre les orientations de la CAF visant à atteindre l'objectif d'un RPE pour un EPCI.</p>
Descriptif de l'action	En partant des structurations et pratiques existantes, il conviendra d'identifier les différents scénarios possibles, expérimentations à mener pour tendre vers la structuration d'un RPE unique, et <i>a minima</i> poursuivre leur mise en réseau et leurs échanges de pratiques ainsi que de mettre en œuvre des rouages de coordination entre chacun d'eux.
Public cible	Futurs parents et parents d'enfant de moins de 3ans. Les Assistantes maternelles du territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : Responsable pôle Solidarités Centres sociaux : directeurs Responsables / animatrices des RPE du territoire
Expertise associée	CAF de la Sarthe
Partenaires mobilisés	Responsables des multi-accueils associatifs du territoire
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	<p>Communauté de communes : financement du fonctionnement + organisation de la coordination et des réunions de réflexion.</p> <p>CAF : accompagnement au renouvellement des demandes d'agrément RPE – Prestation de service</p>
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	<p>Etat des lieux des modes de fonctionnement des RPE et des enjeux identifiés</p> <p>Temps de concertation et d'échange avec les animatrices des RPE du territoire</p> <p>Réflexion sur les modalités d'évolutions possibles (un projet unique à l'échelle de l'EPCI)</p>
Jalons posés / échéance de réalisation	Renouvellement de l'agrément pour début 2025
Résultats attendus	<p>Observatoire/veille au niveau de CCLLB pour une vision large des besoins et de l'équilibre offre/demande pour penser et adapter les évolutions nécessaires</p> <p>Pérenniser l'offre existante et la conduite des missions du RPE</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Evaluation quantitative et qualitative du RPE</p> <p>Production d'un rapport d'observatoire annuel de la petite enfance à l'échelle communautaire</p>

Créer et animer un/des Lieu(x) d'accueil Enfants-Parents (LAEP)	
Objectif 1.2 : Soutenir la parentalité à tous les âges de la vie	
Contexte	<p>Les besoins en matière de répit parental mais aussi de soutien aux familles les plus fragiles sont des enjeux ressortis du diagnostic. Par ailleurs l'absence de LAEP en tant que tel sur le territoire est perçu comme un manque par certains professionnels du territoire (ex. La PMI).</p> <p>Pour autant il existe déjà de nombreuses pratiques d'accompagnement à la parentalité et de temps d'échanges parents/enfants portés par les Centres sociaux.</p> <p>Dès lors, il convient d'identifier et préciser le besoin et d'imaginer les modalités de mise en œuvre d'un futur LAEP.</p>
Descriptif de l'action	<p>En partant des dispositifs existants au sein des Centres sociaux, il s'agira de mener des réflexions avec les professionnels de l'action sociale, de la petite enfance et de la prévention sur le territoire pour identifier le besoin concernant ce type de lieu.</p> <p>En fonction de ces précisions, il s'agira d'imaginer des scénarios de transformation de l'existant ou de création d'outils complémentaires répondant au cahier des charges du label LAEP.</p>
Public cible	Les familles avec jeunes enfants du territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : Responsable pôle Solidarités Centres sociaux : directeurs + référentes familles
Expertise associée	CAF de la Sarthe Conseil départemental PMI
Partenaires mobilisés	Centres sociaux du territoire Professionnels de santé du territoire
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : financement du fonctionnement CAF : accompagnement à la demande d'agrément LAEP / aide au fonctionnement des LAEP + subvention d'investissement pour les locaux d'accueil + Informations aux allocataires de l'existence du lieu
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	<p>Etat des lieux sur les pratiques portées par les Centres sociaux            Préparation de scénarios d'évolution des pratiques existantes vers des pratiques répondant au cahier des charges d'un LAEP</p> <p>Le cas échéant : identification de lieux possibles et/ ou aménagement de l'existant à réaliser - évaluation des coûts associés</p>
Jalons posés / échéance de réalisation	2026
Résultats attendus	Développer/Renforcer une offre de service pour les habitants du territoire Proposer des lieux accueillants et adaptés aux jeunes enfants Meilleur repérage des familles en situation de fragilité Renforcement du lien familial
Indicateurs d'évaluation	Taux de fréquentation du/des LAEP Typologie des familles utilisatrices du service Augmentation du nombre de familles accueillies Adaptation des créneaux d'ouverture aux besoins des familles

Renforcer et développer les actions de parentalité pour tous les âges	
Objectif 1.2 : Soutenir la parentalité à tous les âges de la vie	
Contexte	Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de déployer des actions de soutien à la parentalité pour tous les âges, au-delà de la petite enfance, pour les parents d'adolescents et de jeunes adultes, pour les parents d'enfants porteurs de handicap et pour les grands-parents.
Descriptif de l'action	En partant d'une analyse plus poussée des actions existantes sur le territoire et portées par les référentes familles des 3 Centres sociaux il conviendra d'imaginer des convergences, des actions communes, des actions nouvelles vers des publics cibles moins explorés jusqu'à présent. Il s'agit de pousser plus en avant les synergies entre les référentes et poursuivre le travail de coopération déjà existant.
Public cible	Les familles avec jeunes enfants du territoire Les grands-parents
Pilote de l'action	Centres sociaux : directeurs + référentes famille
Expertise associée	CAF de la Sarthe Conseil départemental PMI
Partenaires mobilisés	Communauté de communes : responsable pôle Solidarités
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : financement du fonctionnement Candidature à la Charte territoriale de solidarités avec les familles (MSA) Caf : soutien aux actions de parentalité
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Accompagner les 3 référentes familles sur des projets communs à l'échelle du territoire, modes d'interventions communs.
Jalons posés / échéance de réalisation	2026 évaluation, progression tous les ans
Résultats attendus	Permettre à davantage de familles d'accéder à des temps de loisirs et de vacances Elargir la typologie des familles touchées par les actions.
Indicateurs d'évaluation	Taux de fréquentation des activités familles organisées



Homogénéiser la politique tarifaire des ALSH du territoire	
<b>Objectif 1.3 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des services existants sur le territoire</b>	
Contexte	Chacun des centres sociaux du territoire a aujourd’hui son histoire, ses habitudes, ses modes de fonctionnement ancrés de longue date. Ces éléments induisent des pratiques, des coûts de fonctionnement et de logistique différents. Dès lors, le coût des services aux familles (quand ils ne sont pas fixés par la CAF comme c’est le cas pour les multi-accueil) est différent d’un centre social à l’autre. Ainsi, le coût à la journée des ALSH du territoire est variable, ce qui n’est pas concordant avec la création du nouveau territoire communautaire.
Descriptif de l’action	A partir d’une analyse des coûts existants : coûts de fonctionnement et ressources associées, il conviendra de construire des scénarios d’homogénéisation tenant compte des réalités territoriales afin de pouvoir établir et choisir le scénario le plus adéquat et viable financièrement.
Public cible	Les familles avec enfants du territoire
Pilote de l’action	Centres sociaux : Directeurs + animateurs jeunes
Expertise associée	CAF de la Sarthe
Partenaires mobilisés	Communauté de communes : Responsable pôle Solidarités
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : temps de coordination et de réflexion ; secrétariat des échanges ; identification des leviers financiers de compensation de la collectivité  Caf de la Sarthe : PSO ALSH – Bonus territoire
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Groupe de travail opérationnel permettant d’élaborer des scénarios sur les tarifications possibles et identifiant l’impact financier pour les structures associatives porteuses  Validation politique à l’échelle de la Communauté de communes de l’absorption des coûts éventuels via les subventions allouées aux Centres sociaux  Validation associative via les CA et AG des structures de la mise en place des nouveaux tarifs
Jalons posés / échéance de réalisation	31 décembre 2023
Résultats attendus	Proposer des modes de tarification lisibles qui participent à l’équité territoriale et favorisent l’accessibilité aux services à toutes les catégories sociales Maintenir un niveau de recette stable aux structures Harmoniser les tranches de quotient familial retenues Déterminer un tarif maximal et minimal
Indicateurs d’évaluation	Nombre de tarifs par structure/taux d’effort Homogénéité des tarifs sur le territoire Fréquentation des structures Typologie des publics fréquentant les structures Questionnaire de satisfaction aux familles

Soutenir les personnes souhaitant se former au BAFA	
<b>Objectif 1.4 : Maintenir une politique d'accompagnement de la jeunesse de qualité sur l'ensemble du territoire</b>	
Contexte	Il est ressorti du diagnostic une difficulté pour les Centres sociaux du territoire en matière de recrutement de professionnels de l'animation. Nationalement, on constate une crise des recrutements dans ce domaine face à un manque de personnes formées. La situation spécifique du territoire caractérisée par sa ruralité, les difficultés de mobilité et un taux de pauvreté important offre cependant des perspectives pour les acteurs d'imaginer des pistes de soutien locales pour favoriser le recrutement et la pérennité des équipes gage d'une offre de service de qualité.
Descriptif de l'action	Faire un état des lieux des difficultés existantes et des dispositifs d'aides existants et construire des scénarios proposant différents leviers pour agir en la matière.
Public cible	Les personnes souhaitant se former aux métiers de l'animation
Pilote de l'action	Communauté de communes : responsable du pôle solidarités
Expertise associée	CAF de la Sarthe Services de l'Etat DSJES Centres Sociaux
Partenaires mobilisés	Ensemble des acteurs du champ de la formation et de l'animation volontaire. Professionnels en poste sur le territoire, Mission locale Pôle Emploi, organismes de formation locaux, CIO, lycées, Jeunes, familles, demandeurs d'emploi Conseil départemental de la Sarthe Centres Sociaux
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : temps de coordination et de réflexion ; secrétariat des échanges Caf : Aide individuelle au BAFA CD 72 : Aide au BAFA
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Décentraliser l'offre de formation à l'échelle du territoire. Organiser un accompagnement vers (mobilité ?). Lieu de stage pratique à l'échelle du territoire.
Jalons posés / échéance de réalisation	2025
Résultats attendus	Davantage de jeunes formés sur le territoire Mise en lien des jeunes avec les structures de formation et les sites d'accueil pour les stages Engagement d'une certaine durée dans les structures locales pour les jeunes formés Une formation rendue plus accessible (territorialisée et/ou avec un reste à charge réduit ?)
Indicateurs d'évaluation	Augmentation du nombre de jeunes titulaires d'un BAFA entre 2023 et 2026 Amélioration des délais de recrutement pour les Centres sociaux du territoire

Renouveler et animer le PEDT	
<b>Objectif 1.4 : Maintenir une politique d'accompagnement de la jeunesse de qualité sur l'ensemble du territoire</b>	
Contexte	Le développement, la socialisation de l'enfant s'exerce au sein de différents environnements : dans sa famille, dans son entourage amical, au sein de différentes structures (école, accueil périscolaire, de loisirs, restaurant scolaire, etc.). Afin de répondre à l'objectif d'accueillir et faire rester les familles sur le territoire, le Projet de territoire de la CCLLB a inscrit dans son plan d'actions la mise en œuvre d'un PEDT (contenant un Plan mercredi) afin notamment de favoriser une scolarisation de proximité dans les communes, de mettre en valeur les richesses culturelles et sportives du territoire, etc.
Descriptif de l'action	Le PEDT/Plan mercredi de la CCLLB est arrivé à échéance au 31 août 2022. Il convient dès lors de procéder à une phase d'évaluation de celui-ci et d'entamer un processus de renouvellement en mobilisant un COPIL élargi et partenarial ayant vocation à actualiser le diagnostic initial, se fixer les ambitions et le plan d'actions adéquat.
Public cible	Les enfants et jeunes du territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : responsable du pôle solidarités
Expertise associée	CAF de la Sarthe SDJES
Partenaires mobilisés	Directeurs des Centres sociaux du territoire IEN de circonscription de Château du Loir Ecole de musique intercommunale Carnuta Centre aquatique PLOUF Associations de parents d'élèves Associations sportives, culturelles, artistiques....
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : temps de coordination et de réflexion ; secrétariat des échanges ; temps d'animation, de suivi, etc.
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Temps d'évaluation de l'ancien PEDT Actualisation du diagnostic Construction du nouveau PEDT et plan d'action associé, plan mercredi Installation d'instance de pilotage et de suivi
Jalons posés / échéance de réalisation	Renouvellement : courant 2023 - Animation jusqu'au 31/08/2025
Résultats attendus	Renforcer la qualité des accueils périscolaires Instaurer une veille partagée sur les enjeux éducatifs : veille réglementaires, formation, dispositifs,... Bénéficiaire d'un cadre réglementaire assoupli pour les accueils collectifs de mineurs Mutualiser les ressources et les locaux Bénéficiaire de moyens supplémentaires
Indicateurs d'évaluation	Volume de l'enveloppe financière mobilisée pour le renforcement de la qualité d'accueil Temps de coordination réellement effectué Niveau d'investissement des partenaires Niveau de mobilisation des ressources locales

## **Objectif stratégique n°2 : Soutenir et accompagner les associations et acteurs de l'animation de la vie sociale**

### **Objectif 2.1 : Valoriser et reconnaître les fonctions d'animation de la vie sociale des Centres sociaux du territoire**

- **Mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre les Centres sociaux du territoire, la CAF et la Communauté de communes**
- Développer l'information auprès des élus du territoire sur les structures et outils ressources pour les associations et les enjeux liés à ce secteur

### **Objectif 2.2 : Développer des actions de soutien et de renforcement au bénévolat sur le territoire**

- Organiser un forum du bénévolat sur le territoire

### **Objectif 2.3 : Soutenir la visibilité de l'action des Centres sociaux et leur identification comme guichet d'accueil et de sociabilisation pour les nouveaux habitants**

- Création d'un guide pratique de l'habitant

Conclure des conventions pluripartites et pluriannuelles d'objectifs et de financement avec les Centres sociaux du territoire	
<b>Objectif 2.1 : Valoriser et reconnaître les fonctions d'animation de la vie sociale des Centres sociaux du territoire</b>	
Contexte	Depuis la fusion en 2017, la communauté de communes conventionne individuellement et annuellement avec chacun des Centres sociaux du territoire. Cette convention annuelle ne permet pas une visibilité financière de long terme pour chacune des associations et ne crée pas les conditions d'un soutien à l'animation de la vie sociale portée par les associations. Dans le cadre du renouvellement de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF pour la période 2023-2026, il est proposé d'établir des conventions pluriannuelles et co-signées association/caf/communauté de communes.
Descriptif de l'action	A partir des conventions existantes, des modalités de conventionnement existant entre la CAF et la communauté de communes, ainsi qu'une analyse et une prospective financière des associations et de la collectivité, il est proposé d'établir des conventions nouvelles pour les 4 années à venir.
Public cible	Les associations agréées « centre social » sur le territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : responsable du pôle solidarités et directrice générale adjointe en charge des finances
Expertise associée	CAF de la Sarthe
Partenaires mobilisés	Centres Sociaux
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : temps de coordination et de réflexion ; secrétariat des échanges ; temps d'animation, de suivi, etc.
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Concertation, état des lieux et analyse des conventions actuelles. Ecriture d'une convention « unique » mobilisable pour chaque association avec tronc commun et volet individuel.  Interne communauté de communes : identification des critères, choix d'une année de référence.
Jalons posés / échéance de réalisation	Positionnement prise de décision en décembre 2022
Résultats attendus	Convention pluriannuelle pour 4 ans avec avenant annuel. Modification de « l'intérêt communautaire » en lien avec cette convention. Simplification des processus de préparation budgétaire pour les associations et la communauté de communes.
Indicateurs d'évaluation	Adaptation et pertinence des articles de la convention

Objectif stratégique n°3 : Favoriser l'accès à l'information, aux droits et la maîtrise de l'usage numérique

**Objectif 3.1 : Améliorer l'information et la lisibilité autour des services présents sur la Communauté de communes**

- Pérenniser et soutenir l'action de l'Espace public numérique communautaire
- Recenser et diffuser l'offre de services administratifs et numériques du territoire et anticiper ses évolutions

**Objectif 3.2 : Garantir pour tous l'accessibilité aux services administratifs et aux outils numériques**

- **Pérenniser le maillage des dispositifs France Service sur le territoire**
- Définir une stratégie mobilité à l'échelle intercommunale

**Objectif 3.3 : Repérer, aider et accompagner les publics les plus fragiles dans une logique partenariale**

- Création d'un répertoire de l'ensemble des acteurs
- Repérer et mobiliser les publics invisibles

Pérenniser et soutenir les dispositifs France Service sur le territoire	
<b>Objectif 3.2 : Garantir pour tous l'accessibilité aux services administratifs et aux outils numériques</b>	
Contexte	Il existe trois espaces France Service sur le territoire. Un implanté à la Chartre-sur-le Loir et porté par La Poste, et deux autres espaces gérés par le Centre social rural de Lucé. Concernant ces deux espaces portés par la communauté de communes et dont la gestion est confiée au Centre social, l'un est fixe, situé dans les locaux du Centre social dans la commune du Grand-Lucé et l'autre est itinérant sous la forme d'un « Bus France Service » qui sillonne le territoire. Les deux dispositifs font face à une très nette augmentation de la fréquentation et des sollicitations.
Descriptif de l'action	Face à l'accroissement des demandes au sein de l'espace France service du Grand-Lucé et au sein du Bus France Service sur le territoire il convient d'élaborer des scénarios de pérennisations du dispositif en identifiant les besoins en moyens humains et financiers permettant de répondre à la demande croissante des usagers dans des délais courts.
Public cible	Tous les habitants
Pilote de l'action	Association gestionnaire du dispositif : Centre social rural de Lucé
Expertise associée	CAF de la Sarthe Préfecture de la Sarthe
Partenaires mobilisés	Communauté de communes : Responsable du pôle Solidarités Organismes partenaires de la convention France Services nationaux et locaux. Centres Sociaux
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes, Etat => FNADT et FIO. FSE via Pays Vallée du Loir
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Pérenniser, soutenir et accompagner le dispositif dans l'augmentation des sollicitations. Développer des scénarios de développement de l'offre et des coûts associés notamment en moyens humains.
Jalons posés / échéance de réalisation	2023
Résultats attendus	Réponse aux besoins de la population dans un délai court. Meilleure connaissance du service par les acteurs et les habitants Elargissement de l'offre de service
Indicateurs d'évaluation	Evaluation annuelle du dispositif Adéquation des moyens humains en fonction de l'évolution de la fréquentation et de l'offre de services Evolution de la fréquentation Niveau de satisfaction des usagers Délai dans les prises de RDV

## **Objectif stratégique n°4 : Renforcer la prévention globale et le soutien auprès des publics les plus fragiles sur le territoire**

### **Objectif 4.1 : Favoriser les coopérations autour des temps de l'enfant et du parcours éducatif**

- **Renouveler et animer le PEDT/Plan mercredi**

### **Objectif 4.2 : Mettre en place un plan sport santé intercommunal**

- Réorganiser la compétence sport à l'échelle de la Communauté de communes
- Créer une maison sport santé

### **Objectif 4.3 : Soutenir les actions d'accompagnement des publics les plus fragilisés**

- Structurer et animer un réseau d'aide alimentaire du territoire
- Dresser un état des lieux des CCAS et « fonction de CCAS existants » sur le territoire et identifier les enjeux afférents

### **Objectif 4.4 : Favoriser le décroisement et l'interconnaissance entre les acteurs « sociaux », « médico-sociaux », « paramédicaux » et « médicaux »**

- Animer des journées d'études et d'échange entre les structures
- Etablir une programmation annuelle des actions de prévention sur le territoire
- Encourager les actions « hors les murs » et/ou conjointes entre les différentes structures



Renouveler et animer le PEDT	
<b>Objectif 4.1 : Favoriser les coopérations autour des temps de l'enfant et du parcours éducatif</b>	
Contexte	Le développement, la socialisation de l'enfant s'exerce au sein de différents environnements : dans sa famille, dans son entourage amical, au sein de différentes structures (école, accueil périscolaire, de loisirs, restaurant scolaire, etc.). Afin de répondre à l'objectif d'accueillir et faire rester les familles sur le territoire, le Projet de territoire de la CCLLB a inscrit dans son plan d'actions la mise en œuvre d'un PEDT (contenant un Plan mercredi) afin notamment de favoriser une scolarisation de proximité dans les communes, de mettre en valeur les richesses culturelles et sportives du territoire, etc.
Descriptif de l'action	Le PEDT/Plan mercredi de la CCLLB est arrivé à échéance au 31 août 2022. Il convient dès lors de procéder à une phase d'évaluation de celui-ci et d'entamer un processus de renouvellement en mobilisant un COPIL élargi et partenarial ayant vocation à actualiser le diagnostic initial, se fixer les ambitions et le plan d'actions adéquat.
Public cible	Les enfants et jeunes du territoire
Pilote de l'action	Communauté de communes : responsable du pôle solidarités
Expertise associée	CAF de la Sarthe SDJES
Partenaires mobilisés	Directeurs des Centres sociaux du territoire IEN de circonscription de Château du Loir Ecole de musique intercommunale Carnuta Centre aquatique PLOUF Associations parents d'élèves Associations sportives, culturelles, artistiques...
Moyens mobilisables financiers, matériels et humains	Communauté de communes : temps de coordination et de réflexion ; secrétariat des échanges ; temps d'animation, de suivi, etc.
Modalité de mise en œuvre opérationnelle	Temps d'évaluation de l'ancien PEDT Actualisation du diagnostic Construction du nouveau PEDT et plan d'action associé, plan mercredi Installation d'instance de pilotage et de suivi
Jalons posés / échéance de réalisation	Renouvellement : fin 2022 Animation : à rythme régulier jusqu'au 31/08/2025
Résultats attendus	Renforcer la qualité des accueils périscolaires Instaurer une veille partagée sur les enjeux éducatifs : veille réglementaires, formation, dispositifs,... Bénéficier d'un cadre réglementaire assoupli pour les accueils collectifs de mineurs Mutualiser les ressources et les locaux Bénéficier de moyens supplémentaires
Indicateurs d'évaluation	Volume de l'enveloppe financière mobilisée pour le renforcement de la qualité d'accueil Temps de coordination réellement effectué Niveau d'investissement des partenaires

	Niveau de mobilisation des ressources locales
--	---

**Objectif stratégique n°5 : Structurer l'accompagnement au bien-vieillir à l'échelle de la communauté de communes**

**Objectif 5.1 : Créer et structurer une offre séniors/handicap sur le territoire**

- Favoriser les manifestations type forum seniors et soutien aux bien-vieillir (poursuite de la dynamique de la Charte territoriale de solidarités avec les aînés)
- Soutenir et renforcer les dispositifs d'aide aux aidants
- Réaliser un diagnostic des services aux personnes âgées sur le territoire

**Objectif 5.2 : Construire une stratégie d'hébergement des personnes âgées**

- Soutenir les démarches expérimentales en cours en faveur du maintien à domicile
- Partager les réflexions et les expériences d'habitats adaptés et diversifier leur type
- Construire des conventions de partenariat entre les Résidences autonomie du territoire et les EHPAD

**Objectif 5.3 : Créer un guichet unique d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées sur le territoire**

- Renforcer le repérage précoce des situations de vulnérabilité
- Construire une approche par parcours de vie : aide, service disponible mais aussi socialisation, inscription dans le territoire, dans le bénévolat, etc.

**Objectif stratégique n°6 : Soutenir et accompagner les initiatives visant à augmenter la mobilité**

**Objectif 6.1 : Poursuivre le diagnostic mobilité permettant le recensement de l'ensemble des initiatives et solutions de mobilité existantes sur le territoire**

- Alimenter un guide mobilité à l'échelle de la communauté de communes
- Systématiser la mise en place de solutions de mobilité pour chaque atelier ou évènement organisé, ponctuel ou récurrent

**Objectif 6.2 : Renforcer et structurer les initiatives de transport solidaires**

- Mettre en place une convention de partenariat avec l'association Réso'AP à l'échelle du territoire
- Renforcer le rôle des Centre sociaux dans l'appui au bénévolat nécessaire à ce type d'association

**Objectif 6.3 : Soutenir l'action des Centres sociaux en matière de transport à la demande et de réponse au besoin de mobilités des populations.**